

Procès-verbal du Comité syndical du 16 octobre 2020

L'an 2020, le vendredi 16 octobre à 9 heures 42, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 6 octobre 2020, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M^{me} Annie LALLIER et M^{me} Marie-Pierre RICHER, délégués du Département du Cher.

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christian DESMARE, délégué de la CDC Pays de Nérondes ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais ; M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine ; M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M. Louis COSYNS, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée du Département du Cher avait donné pouvoir à M. Pierre GROSJEAN.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand sud avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M. Daniel FOURRE, délégué du Département du Cher avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Emmanuel RIOTTE, délégué du Département du Cher avait donné pouvoir à M^{me} Annie LALLIER.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER

Étaient absents ou excusés :

M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher.
M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.
M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.
M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France.
M^{me} Ghislaine DE BENGY – PUYVALLEE, déléguée du Département du Cher.
M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne.
M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces.
M^{me} Delphine PIETU, déléguée du Conseil départemental du Cher.
M^{me} Michelle RIVET, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.
M^{me} Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et ouvre la séance en désignant, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 15 septembre 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 15 septembre 2020 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Avenant n°1 à la Convention de financement avec la Communauté de communes Cœur de France

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°1 à la Convention de financement avec la Communauté de communes Cœur de France à l'unanimité.

Rapport n°3 : Avenant n°1 à la convention de gestion avec le Conseil Départemental du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°1 à la convention de gestion avec le Conseil Départemental du Cher à l'unanimité.

Rapport n°4 : Avenant n°3 à la convention de financement avec la Région Centre Val de Loire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°3 à la convention de financement avec la Région Centre Val de Loire à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenant n°6 à la convention de délégation de service public avec Berry Fibre Optique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON précise que cet avenant comprend notamment la mise à jour du catalogue de services proposés par Berry Fibre Optique à l'égard des opérateurs. Plusieurs modifications sont à noter. Tout d'abord la révision du contrat relatif à la location du réseau en co-investissement, ce qui permet de louer le réseau et d'obtenir un droit d'usage de 40 ans (contre 60 ans dans le contrat actuel). Ensuite, une offre entreprise supplémentaire de « milieu de gamme » pour les PME.

Cet avenant prévoit également une expérimentation sur le pré-raccordements sans abonnement simultané. Cela n'existe pas encore et il faut un processus qui le permette. L'objectif de mise en œuvre est fixé à décembre 2020. Berry Numérique fera l'avance de trésorerie ce qui permettra de réaliser les raccordements pendant le gel commercial légal de 3 mois et ainsi faire réaliser plus de raccordements par Berry Fibre Optique qui ne dégrade pas le réseau contrairement aux sous-traitants des FAI nationaux (portes d'armoire ouvertes au pied de biche, non-respect des règles de sécurité, etc.). Cette expérimentation est limitée à 200 pré-raccordements.

M^{me} Marie-Pierre RICHER souligne qu'il y a une vraie problématique avec les quatre FAI nationaux qui délèguent les raccordements à des sous-traitants de sous-traitants. Ceux-ci ne cherchent pas vraiment à raccorder l'utilisateur et à la moindre difficulté ils abandonnent le raccordement. Certaines personnes se retrouvent en attente de raccordement pendant plusieurs mois et les opérateurs ne répondent pas.

M. Patrick BARNIER répond que Berry Numérique constate malheureusement cette situation. Le pré-raccordement est un axe de résorption de ce problème. Le contrat avec Berry Fibre Optique permet la mise en place de mesures coercitives mais c'est surtout un sujet national avec l'AVICCA et l'ARCEP. L'ARCEP a toutefois une position frileuse sur la question pour autant cette situation est très mal ressentie par la population.

M. Pascal BOURDILLON précise que la plupart du temps, le raccordeur remet la faute sur le réseau public en justifiant de mauvaise foi qu'il est mal construit. Dans tous les cas où il y a un échec de raccordement, le raccordeur doit demander à Berry Fibre Optique de traiter le problème en lui remontant un ticket d'incident. Ceci n'est que trop peu effectué, ce qui fait que tout le monde s'attend. Le conseil à donner à l'abonné en attente est de résilier chez l'opérateur défaillant et souscrire auprès d'un autre.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public avec Berry Fibre Optique à l'unanimité.

Rapport n°6 : Projet de cession de relais radio dans le cadre du projet atout18

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

M. Pascal BOURDILLON précise que TDF a sélectionné une quinzaine de relais dans le Cher où il y a une mauvaise couverture mobile. Il va essayer de commercialiser des emplacements auprès des opérateurs mobiles. Si les sites sont commercialisés, TDF versera 15 000 € par site à Berry Numérique et Cher Haut Débit. Cela permettrait d'améliorer la couverture en téléphonie mobile. La condition suspensive est toutefois de trouver un opérateur.

M. Yves DEBONO demande si cela permettrait aux opérateurs de satisfaire de manière plus rapide à leurs obligations de couverture mobile.

M. Pascal BOURDILLON répond que cela permettra surtout d'améliorer la couverture mobile en complément de toute autre opération. Ceci est différent de la résorption des zones blanches.

Le Comité syndical approuve le projet de cession de relais radio dans le cadre du projet atout18 à l'unanimité.

Rapport n°7 : Délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit - Rapport d'activité 2019

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2019 de la Délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.

Rapport n°8 : Délégation de service public « Internet pour tous » - Rapport d'activité 2019

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

M^{me} Marie-Pierre RICHER demande ce que signifie Wifimax MIMO.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il s'agit du nom de la nouvelle technologie Wifimax permettant d'obtenir des débits plus élevés. Littéralement en anglais « Multiple Input Multiple Output », technologie qui permet d'agréger plusieurs canaux radio sur une même antenne pour améliorer les débits.



Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2019 de la Délégation de service public « Internet pour tous ».

Rapport n°9 : Modification du régime indemnitaire de Berry Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

Le Comité syndical approuve la modification du régime indemnitaire de Berry Numérique à l'unanimité.

Rapport n°10 : Décision budgétaire modificative n°1

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'il s'agit ici de repositionner les sommes sur le bon compte conformément à la demande du payeur départemental.

Le Comité syndical approuve la décision budgétaire modificative n°1 de Berry Numérique à l'unanimité.

Rapport n°11 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°11.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'au 30 septembre 2020, le réseau comprenait 39 380 prises construites. L'objectif est de 45 000 prises d'ici la fin d'année 2020. Le planning de déploiement de la phase 2 sera quant à lui connu à la fin du 1^{er} trimestre 2021. En ce qui concerne la téléphonie mobile, 7 sites ont été retenus pour 2021 par l'Etat.

M. Pierre GROSJEAN demande si Berry Numérique est partie prenante au sujet du déploiement de pylônes de téléphonie mobile en dehors du programme « new deal » et s'interroge sur la mise en service de pylônes construits depuis plusieurs mois.

M. Pascal BOURDILLON répond que, concernant les déploiements menés en propre par les opérateurs, aucune interaction n'est prévue avec Berry Numérique. Les dates de mise en service commerciale notamment ne sont pas communiquées par les opérateurs.

M. Patrick BARNIER indique que, concernant les sites issus du « new deal », le rythme de déploiement n'est pas sous la responsabilité des collectivités. Les délais de mise en service sont parfois regrettables. Le dispositif de couverture mobile piloté par l'État ne permet pas d'être certain qu'il y ait 100% de couverture mobile dans le Cher. Il sera de plus en plus difficile de couvrir toutes les communes restantes à la fin du dispositif car il ne restera pas suffisamment de sites par rapport aux endroits mal couverts.

M. Filipe MAIA demande pourquoi certaines communes de la Communauté de communes Cœur de Berry ne sont pas desservies en fibre optique.

M. Pascal BOURDILLON explique que compte tenu de l'enveloppe financière pour la Communauté de communes Cœur de Berry, il n'a pas été possible de la couvrir à 100% (situation analogue à toutes les Communautés de communes du Cher). Il y a des débits DSL corrects sur certaines communes, un relai radio Wifimax sur d'autres et une couverture satellite pour les dernières. Les difficultés sont ici davantage financières que techniques. Il est toujours possible d'effectuer une extension de réseau mais elle doit être prise en charge intégralement par la Communauté de communes car il n'y a pas plus de subvention.

M. Patrick BARNIER précise que la moitié du territoire du Cher en termes de superficie ne représente que 20% des foyers. Avec la nouvelle DSP, il sera possible de lever de financements sans solliciter les Communautés de communes.

M. Pascal BOURDILLON ajoute qu'actuellement si une Communauté de communes souhaite effectuer une extension du réseau de la phase 1, le coût est à 100% à sa charge alors qu'avec la phase 2, ce devrait être pris en charge. Il rappelle également qu'aujourd'hui le département du Cher se positionne parmi les 30 premiers départements au niveau national en termes de couverture fibre optique de la zone d'initiative publique.

M^{me} Marie-Pierre RICHER demande pourquoi les opérateurs mettent autant de temps à déployer les pylônes 4G sur les sites déterminés par l'État.

M. Pascal BOURDILLON explique que les opérateurs s'organisent selon le délai maximum soit 24 mois.

M^{me} Régine AUDRY rappelle que le numérique reste un atout majeur du plan de relance de l'État et espère que les financements suivront.

M. Pascal BOURDILLON explique que les financements recherchés auprès de l'État s'élèvent à environ 14 M € pour la phase 2. Cependant, l'État n'a toujours pas donné de nouveau cahier des charges. Tous les syndicats mixtes ont effectué des demandes de subvention mais il n'est pas encore possible de savoir quels seront les montants alloués, il convient d'attendre jusqu'au début du mois de novembre.

M. Christian DESMARE demande s'il y a eu des études de sécurisation des shelter pour éviter les intrusions.

M. Pascal BOURDILLON explique que le problème concerne principalement les PM, mais que certains NRO abritent également des PM. Il y a eu des problèmes de vandalisme liés aux sous-traitants des opérateurs. À Néronde par exemple, le shelter dispose de la même porte pour entrer dans le NRO et le PM. Afin d'éviter cela, les autres NRO disposent de deux accès séparés. Il est envisagé de sortir le PM du NRO de Néronde. L'opportunité de placer une caméra de surveillance est à l'étude. Il faut toutefois respecter les obligations légales.



À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que le prochain Comité syndical se tiendra le mardi 15 décembre 2020 à 9h30 à Bourges et le suivant le mardi 9 février 2021 à 9h30 à Bourges. Le prochain Bureau se tiendra le mardi 8 décembre 2020 à 11h30 à Bourges et le suivant le mardi 2 février 2021 à 11h30 à Bourges.

La séance est levée à 11 heures 01.

Gilles GONTHIER
SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GG'.

Patrick BARNIER
PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE

